



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du **Comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue le **mercredi 17 février 2010, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Lemieux.

1. OUVERTURE

La président, monsieur Jean-Marc Lemieux, ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue et explique le déroulement de la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Sept commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

Guylaine Bernatchez	Jean-Pierre Pigeon (vidéoconférence)
Monique Chrétien	Ghislain Smith
Jocelyne Côté	Jean-François Roy (vidéoconférence)
Jean-Marc Lemieux	

Les commissaires-parents sont présents, monsieur Joël Francoeur à Grande-Vallée et madame Sylvie Pelletier par vidéoconférence.

Sont aussi présents :

Monsieur Jean Letarte	directeur général
Monsieur Michel Morin	secrétaire général
Monsieur Martin Savoie	directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire directeur général adjoint

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2010
 - 4.2 Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2010
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2010
 - 4.4 Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2010
5. Droit de parole
6. Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire :
 - 6.1 Système de surveillance par caméras
 - 6.2 Cession de contrat de transport scolaire
7. Service des ressources humaines :
 - 7.1 Personnel de soutien :
 - 7.1.1 Abolition d'un poste de concierge au Centre Champagnat
 - 7.1.2 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet de son poste d'agent de bureau classe principale à madame Lorraine Labbé

- 7.1.3 Abolition d'un poste d'agent de bureau classe principale
- 8. Information et commentaires :
 - 8.1 Calendrier de rencontres et participation à distance
- 9. Autres affaires :
 - 9.1
- 10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Smith, et résolu,

CE-1002-098 que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTON DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-François Roy, et résolu,

CE-1002-099 que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2010 soit adopté tel que présenté.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, procède au suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2010.

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Monique Chrétien, et résolu,

CE-1002-100 que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2010 soit adopté tel que présenté.

4.4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, procède au suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2010.

5. DROIT DE PAROLE

Aucun droit de parole n'a été accordé.

6. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES, DE L'INFORMATIQUE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

6.1 SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer le système de surveillance par caméras de l'école Gabriel-Le Courtois;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (TAXES NON INCLUSES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Infologic EBM	Saint-Bruno	12 553 \$	Non	
Telus	Rimouski	39 098 \$	Oui	✓
Logic-Contrôle	Québec	41 785 \$	Oui	

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CE-1002-101 de retenir les services de Telus, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 39 098 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un système de surveillance par caméras, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

6.2 CESSION DE CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE

VU l'article 44 du contrat de transport scolaire (autobus) autorisant la cession d'un contrat, avec l'accord écrit de la Commission;

CONSIDÉRANT la lettre du propriétaire de l'entreprise de transport « Lionel Lacasse » demandant la cession de son contrat à l'entreprise de transport « Les Investissements Victorice Boulay inc. »;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun motif pour la Commission scolaire de refuser cette transaction;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Joël Francoeur, et résolu,

CE-1002-102

- D'accepter la cession du contrat n° 325 du transporteur « Lionel Lacasse » à l'entreprise de transport « Les Investissements Victorice Boulay inc. », contrat n° 291;
- De mandater le directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis au transfert du contrat.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 PERSONNEL DE SOUTIEN

7.1.1 ABOLITION D'UN POSTE DE CONCIERGE AU CENTRE CHAMPAGNAT

VU le plan des effectifs (DOC. : SRH-0809-028) adopté par voie de résolution (CC-0904-095) lors de la séance ordinaire du 28 avril 2009;

VU la consultation menée auprès du syndicat du personnel de soutien (STEEQ-CSQ);

CONSIDÉRANT l'analyse menée par le Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Jocelyne Côté, et résolu,

CE-1002-103 d'abolir le poste de concierge (100%) au centre Champagnat à compter du 18 février 2010.

7.1.2 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET DE SON POSTE D'AGENT DE BUREAU CLASSE PRINCIPALE À MADAME LORRAINE LABBÉ

VU l'article 24 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

VU l'entente à être signée entre le syndicat du personnel de soutien (STEEQ-CSQ), madame Lorraine Labbé et la Commission scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT la résolution CE-0912-080;

CONSIDÉRANT la demande de madame Lorraine Labbé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Pigeon, et résolu,

CE-1002-104 d'octroyer à madame Lorraine Labbé un congé sans traitement à temps complet de son poste d'agent de bureau classe principale du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, conditionnellement à la signature de l'entente confirmant la libération dudit poste en date du 24 février 2010.

7.1.3 ABOLITION D'UN POSTE D'AGENT DE BUREAU CLASSE PRINCIPALE

VU le plan des effectifs (DOC. : SRH-0809-028) adopté par voie de résolution (CC-0904-095) lors de la séance ordinaire du 28 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse menée par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CE-1002-105 d'abolir un poste d'agent de bureau classe principale (100%) à l'école Saint-Rosaire à compter du 24 février 2010 sous réserve de la décision du Conseil des commissaires lors de sa prochaine séance et sous réserve de l'entente à être signée entre le syndicat du personnel de soutien (STEEQ-CSQ), madame Lorraine Labbé et la Commission scolaire des Chic-Chocs évoquée à la résolution CE-1002-104.

8. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

8.1 CALENDRIER DES RENCONTRES ET PARTICIPATION À DISTANCE

Le Comité exécutif discute d'un projet de calendrier de rencontre pour l'année 2010-2011. Après discussions avec les membres et la direction générale, il a été convenu que le secrétaire général dépose à la prochaine séance du Comité exécutif un projet de calendrier en fonction des besoins et prescriptions de l'organisation.

Il a également été convenu que le secrétaire général voit à proposer les modifications nécessaire à nos règles de fonctionnement pour faciliter la participation à distance des membres du Comité exécutif.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Jocelyne Côté, et résolu,

CE-1002-106 que la séance soit levée à 20 h 25.

Président

Secrétaire général